

**Territoire de référence -
Région de Lanaudière**

LOCALISER LA DÉFAVORISATION

MIEUX CONNAÎTRE SON MILIEU

**Indice de défavorisation
matérielle et sociale 2021**

Patrick Bellehumeur

Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique

Janvier 2024

Québec 

Auteur

Patrick Bellehumeur

Traitement des données et conception des figures et des cartes

Geneviève Marquis

Mélissa Gagnon-Bourassa

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux, chef de l'administration des programmes

Relecture

Élizabeth Cadieux

Mélissa Gagnon-Bourassa

Élisabeth Lavallée

Frédéric Loubert

Geneviève Marquis

Émilie Nantel

Carole Ralijaona

Mise en page

Lucie Chénier

Josée Latourelle

Ce document peut être téléchargé sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca sous *Documentation/Santé publique/Pauvreté et défavorisation*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

BELLEHUMEUR, Patrick. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2021. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2024, 18 pages.

Source de l'image : Canva

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2024

Dépôt légal

Premier trimestre 2024

ISBN : 978-2-550-96696-8

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

INTRODUCTION

La santé publique a pour responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cela implique une bonne connaissance des déterminants de la santé afin de bien prioriser les interventions et les actions requises, notamment, celles qui concernent les populations vulnérables. Les conditions socioéconomiques figurent au premier plan des déterminants de la santé. À cet égard, l'indice de défavorisation matérielle et sociale constitue un outil fort utile. Le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière profite d'une mise à jour de cet indice pour produire, pour une cinquième fois, une série de publications traitant de la défavorisation dans Lanaudière et pour chacune de ses six municipalités régionales de comté (MRC). Ce document rend compte de la distribution de la population du territoire lanaudois selon la défavorisation. Il délimite aussi les milieux de vie en fonction de leurs conditions matérielles et sociales.

Ce fascicule s'adresse principalement aux décideurs et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière, ainsi qu'aux partenaires de l'intersectoriel qui œuvrent ou qui souhaitent agir auprès des populations les moins favorisées aux plans social et économique. Il sert à appuyer la réflexion quant à l'identification des priorités lanaudoises en matière de lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités sociales de santé (ISS). Il pourrait aussi être utile au personnel de toute autre organisation lanaudoise désireuse de mieux connaître la population qu'elle dessert.

Un outil utile à la planification et à l'organisation de services

L'indice de défavorisation contribue, entre autres, à documenter des problèmes de santé ou sociaux comme les suicides, les grossesses à l'adolescence et les cas d'abus et de négligence envers les jeunes. Il rend possible la mesure des taux d'utilisation de services du réseau de la santé (hospitalisations, chirurgies d'un jour, hébergement en institution, etc.) en fonction du statut socioéconomique (Pampalon et Raymond, 2000). L'indice peut aussi être utilisé pour les travaux d'allocation des ressources et pour mesurer le taux de pénétration des services auprès des populations les plus démunies, tout en contribuant à mieux cibler les interventions et l'offre de service du réseau de la santé.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES¹

La notion de défavorisation

La défavorisation fait référence à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes de personnes par rapport à l'ensemble auxquels ils appartiennent. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques socioéconomiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou sous un seuil jugé acceptable par la société (Pampalon et Raymond, 2000).

L'indice de défavorisation

L'indice de défavorisation² est une mesure territoriale qui permet de différencier des populations selon le degré relatif de privation matérielle et sociale. Il qualifie le milieu socioéconomique dans lequel vit un ensemble de personnes. L'indice caractérise collectivement les individus d'une même communauté, même s'ils n'ont pas tous des caractéristiques socioéconomiques identiques. L'indice de défavorisation est construit à partir des plus petits territoires pour lesquels des données sont disponibles, soit les aires de diffusion. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons.

¹ Cette section reprend des éléments du chapitre méthodologique des documents traitant de l'indice de défavorisation de 2011 et 2016 diffusés par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière (Guillemette, Payette et Bellehumeur, 2016; Payette et Bellehumeur, 2018).

² L'expression « indice de défavorisation » est utilisée afin d'alléger la lecture. Elle désigne l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

Il importe de retenir que l'indice de défavorisation rend compte de la privation ou de la richesse matérielle et sociale relative des personnes résidant dans chacune des aires de diffusion d'un territoire de référence. Il ne faut pas considérer cet indice au même titre que le seuil de faible revenu ou la mesure du panier de consommation. Ces derniers indicateurs mesurent la part de la population qui subvient plus difficilement à ses besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc.), ce que ne fait pas l'indice de défavorisation.

La dimension matérielle

La dimension³ matérielle de l'indice de défavorisation réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Elle est formée de trois indicateurs issus du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

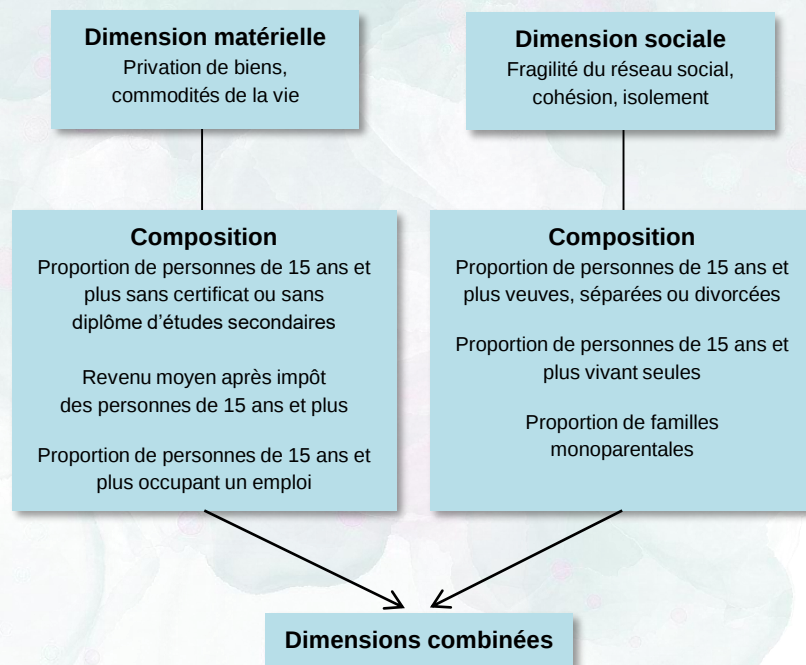
- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou sans diplôme d'études secondaires;
- le revenu moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

La dimension sociale

La dimension sociale renvoie à la fragilité des relations entre individus au sein de leur famille et dans leur communauté. Elle traduit, en partie, « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance envers les personnes, etc. » (Pampalon et Raymond, 2000, p. 114). Elle repose sur trois indicateurs construits avec les données issues du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus veuves, séparées ou divorcées;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules;
- la proportion de familles monoparentales.

Les deux dimensions de l'indice peuvent être combinées afin de fournir un portrait global de la défavorisation matérielle et sociale d'un territoire.



³ Des chercheurs emploient aussi le terme « composantes » pour désigner les dimensions de l'indice de défavorisation.

Le territoire de référence

Le territoire de référence⁴ correspond à l'unité géographique pour laquelle les conditions de défavorisation des aires de diffusion sont comparées. Le choix du territoire de référence est un élément important à considérer en fonction de la perspective d'analyse ou des besoins. Il peut s'agir du Canada, du Québec, d'une région sociosanitaire ou d'une MRC.

Ce fascicule retient la région de Lanaudière comme territoire de référence. Dans ce contexte, les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour l'ensemble de la région de Lanaudière et les aires de diffusion qui s'y rapportent.

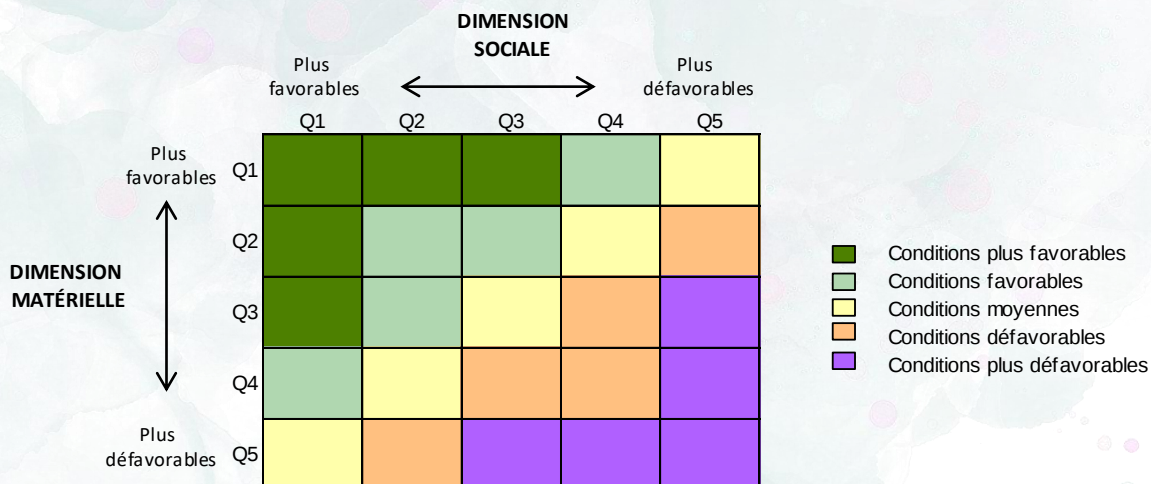
Comment choisir le territoire de référence?

Le choix du territoire de référence est effectué en fonction des objectifs et des besoins des utilisateurs. Ainsi, un organisme d'aide alimentaire dont l'offre de service couvre l'ensemble de la région lanauchoise devrait privilégier Lanaudière à titre de territoire de référence. Cela lui permettra de mieux identifier les milieux de vie où les conditions matérielles sont défavorables. Par contre, une organisation ou un établissement, dont les activités se concentrent sur le territoire d'une MRC et qui désire mesurer le taux de pénétration de ses services en fonction du statut socioéconomique de sa clientèle, devrait privilégier son territoire de desserte plutôt que la région de Lanaudière comme territoire de référence.

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation

Toutes les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée pour chacune des deux dimensions de l'indice⁵. Elles sont ensuite regroupées en cinq catégories appelées quintiles⁶. Donc, peu importe le territoire de référence considéré, les aires de diffusion plus favorisées, soit celles du 1^{er} quintile (Q1), représentent autour de 20 % de la population totale de ce même territoire. À l'autre extrémité de l'échelle, les aires de diffusion plus défavorisées (le 5^e quintile ou Q5) englobent également 20 % de la population totale. Il est possible de combiner les deux dimensions de l'indice pour identifier les aires de diffusion ayant, selon le cas, des conditions matérielles et sociales plus favorables ou plus défavorables. La matrice suivante illustre le mode de combinaison et de regroupement des quintiles en cinq gradients de la défavorisation matérielle et sociale (conditions plus favorables à plus défavorables).

Matrice des dimensions matérielle et sociale combinées de l'indice de défavorisation de 2021



Source : Hamel et Gamache, 2015.

⁴ Plusieurs études québécoises utilisent aussi l'expression « calibrage territorial » pour désigner le territoire de référence.

⁵ Les personnes désireuses d'avoir plus de détails quant à la façon dont les notes factorielles ont été attribuées à chacune des aires de diffusion sont invitées à consulter le document méthodologique produit par l'INSPQ et cité en bibliographie (Azevedo Da Silva et autres, 2023).

⁶ Aux fins de ce document, il a été décidé de regrouper les aires de diffusion en quintiles. Il faut cependant noter qu'il est aussi possible de les regrouper en quartiles.

Les aires de diffusion exclues

Ce ne sont pas toutes les aires de diffusion de la région de Lanaudière pour lesquelles une valeur à l'indice de défavorisation a été établie. Sont exclues les 45 aires de diffusion comptant une proportion jugée importante de personnes vivant dans un ménage collectif⁷ (15 % ou plus) ou n'ayant pas d'informations démographiques ou socioéconomiques. Cela représente 25 317 individus, soit 4,8 % des 528 598 résidents lanaudois dénombrés en 2021. Conséquemment, l'indice de défavorisation a été calculé pour 765 des 810 aires de diffusion de la région.

LA DÉFAVORISATION DANS LANAUDIÈRE EN 2021

L'indice de défavorisation de 2021 révèle que les milieux de vie caractérisés par des conditions moins favorables sont localisés de façon inégale au sein du territoire lanaudois. De plus, la répartition géographique de la défavorisation n'est pas la même selon la dimension matérielle ou sociale.

Les municipalités régionales de comté

Le tableau suivant (p. 7) fait état de la distribution de la population lanaudoise selon la défavorisation matérielle et sociale dans chacune des MRC de la région. Il affiche le nombre et la proportion de personnes vivant dans les aires de diffusion en fonction des quintiles de défavorisation. Il faut noter qu'il est possible qu'une MRC ne compte aucune aire de diffusion comprise dans un quintile, car l'indice est une mesure relative se rapportant à l'ensemble du territoire de référence, en l'occurrence, la région de Lanaudière.

Pour la dimension matérielle, il ressort assez clairement que les populations des aires de diffusion ayant des conditions plus désavantageuses se retrouvent surtout dans la partie nord de la région, en particulier dans les MRC de Montcalm et de Matawinie. De plus, la MRC de Matawinie ne compte aucune zone classée dans le quintile plus favorisé de la dimension matérielle. Les MRC de L'Assomption et des Moulins regroupent les plus fortes proportions de personnes vivant dans les milieux profitant de conditions plus favorables. Parmi les 99 980 Lanaudoises et Lanaudois dont les aires de diffusion se retrouvent dans le 1^{er} quintile, 87 692 (88 %) habitent dans ces deux MRC.

Dans Lanaudière, la dimension sociale de la défavorisation présente une image bien différente. Trois des quatre MRC du nord de Lanaudière, soit Montcalm, D'Autray et Matawinie, ont les plus faibles pourcentages de personnes vivant dans des environnements ayant des conditions plus défavorables au plan social. Encore une fois, ce sont les MRC de L'Assomption et des Moulins qui regroupent le plus de personnes vivant dans des aires de diffusion profitant de conditions plus favorables au plan social, soit 82 121 individus sur 100 261 (82 %). Il faut cependant noter que ces deux MRC comptent aussi beaucoup de résidents vivant dans des milieux plus défavorisés au plan social.

La combinaison des deux dimensions de l'indice rend compte d'une concentration élevée d'aires de diffusion avec des conditions plus défavorables dans les quatre MRC du nord de la région. Ces MRC regroupent 72 % des 100 969 résidents vivant cette situation. Dans Lanaudière, les MRC de Montcalm, de Joliette et de Matawinie présentent les conditions les moins avantageuses lorsque les deux dimensions de l'indice sont combinées. Les MRC de L'Assomption et des Moulins englobent 87 % de la population de la région habitant des voisinages plus favorisés.

⁷ Un ménage collectif est, entre autres, une maison de chambres, un hôtel ou un motel, un établissement de santé, une caserne militaire, une prison, une communauté religieuse ou un centre d'accueil.

Répartition de la population selon la dimension, la MRC et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2021 (N et %)

2021 (N et %)												
Conditions plus favorables ← Conditions plus défavorables												
Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
D'Autray	1 341	3,1	2 436	5,6	14 120	32,5	12 159	28,0	13 414	30,9	43 470	66
Joliette	10 300	16,0	10 033	15,6	20 610	32,0	10 061	15,6	13 434	20,8	64 438	90
Matawinie	0	0,0	6 554	12,2	6 191	11,5	13 896	25,9	27 068	50,4	53 709	84
Montcalm	647	1,1	4 422	7,7	4 962	8,7	21 091	36,9	26 108	45,6	57 230	75
Lanaudière-Nord	12 288	5,6	23 445	10,7	45 883	21,0	57 207	26,1	80 024	36,6	218 847	325
L'Assomption	36 076	29,2	35 609	28,9	24 182	19,6	19 046	15,4	8 495	6,9	123 408	213
Les Moulins	51 616	32,1	41 992	26,1	30 790	19,1	24 328	15,1	12 300	7,6	161 026	237
Lanaudière-Sud	87 692	30,8	77 601	27,3	54 972	19,3	43 374	15,2	20 795	7,3	284 434	443
Lanaudière	99 980	19,9	101 046	20,1	100 855	20,0	100 581	20,0	100 819	20,0	503 281	765

Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables												Population considérée	Aires de diffusion retenues
Dimension sociale	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%			
D'Autray	9 134	21,0	9 117	21,0	6 722	15,5	11 863	27,3	6 634	15,3	43 470	66	
Joliette	2 933	4,6	11 262	17,5	16 801	26,1	12 156	18,9	21 286	33,0	64 438	90	
Matawinie	4 255	7,9	11 469	21,4	16 127	30,0	13 195	24,6	8 663	16,1	53 709	84	
Montcalm	1 798	3,1	19 333	33,8	17 243	30,1	11 115	19,4	7 741	13,5	57 230	75	
Lanaudière-Nord	18 120	8,3	51 181	23,4	56 893	26,0	48 329	22,1	44 324	20,3	218 847	325	
L'Assomption	33 756	27,4	23 867	19,3	14 379	11,7	24 114	19,5	27 292	22,1	123 408	213	
Les Moulins	48 385	30,0	25 737	16,0	29 381	18,2	27 962	17,4	29 561	18,4	161 026	237	
Lanaudière-Sud	82 141	28,9	49 604	17,4	43 760	15,4	52 076	18,3	56 853	20,0	284 434	443	
Lanaudière	100 261	19,9	100 785	20,0	100 653	20,0	100 405	20,0	101 177	20,1	503 281	765	

Dimensions matérielle et sociale combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
D'Autray	4 057	9,3	6 487	14,9	8 401	19,3	12 877	29,6	11 648	26,8	43 470	66
Joliette	7 256	11,3	15 580	24,2	11 604	18,0	7 319	11,4	22 679	35,2	64 438	90
Matawinie	0	0,0	4 688	8,7	10 052	18,7	21 412	39,9	17 557	32,7	53 709	84
Montcalm	1 235	2,2	4 879	8,5	11 735	20,5	18 344	32,1	21 037	36,8	57 230	75
Lanaudière-Nord	12 548	5,7	31 634	14,5	41 792	19,1	59 952	27,4	72 921	33,3	218 847	325
L'Assomption	35 094	28,4	33 976	27,5	22 296	18,1	17 015	13,8	15 027	12,2	123 408	213
Les Moulins	46 537	28,9	47 745	29,7	33 078	20,5	20 645	12,8	13 021	8,1	161 026	237
Lanaudière-Sud	81 631	28,7	81 721	28,7	55 374	19,5	37 660	13,2	28 048	9,9	284 434	443
Lanaudière	94 179	18,7	113 355	22,5	97 166	19,3	97 612	19,4	100 969	20,1	503 281	765

Note : La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

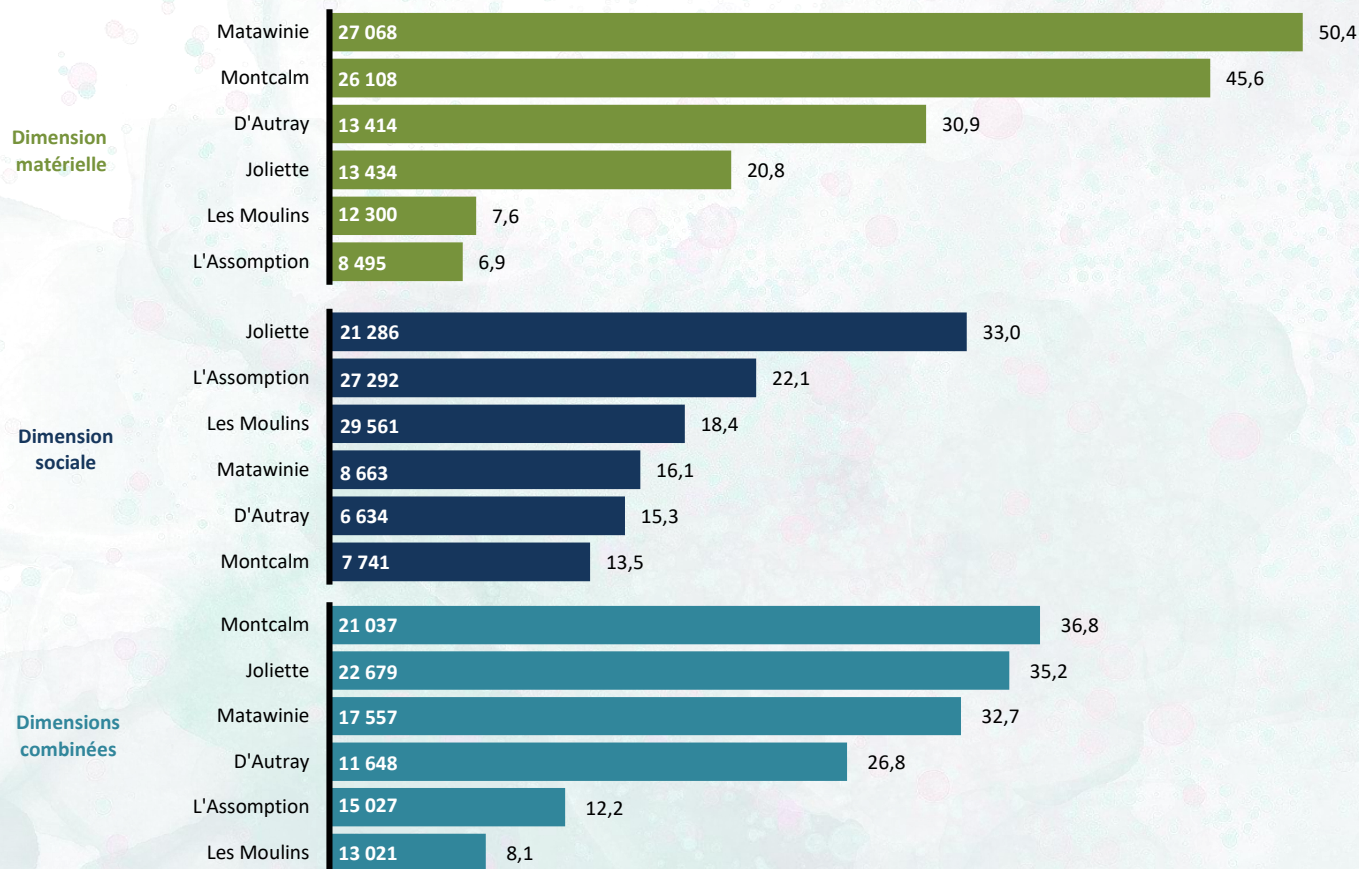
Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Des pourcentages ou des nombres?

La répartition de la population de la région, d'une MRC ou d'une municipalité en fonction du quintile de défavorisation offre une interprétation différente selon l'utilisation des pourcentages ou des nombres. Les pourcentages permettent de cibler les unités géographiques où la part de la population dont les conditions sont plus défavorables est élevée, soit les MRC de Matawinie (50 %) et Montcalm (46 %) dans le cas de la dimension matérielle. Cela permet aussi d'identifier celles dont une faible part de la population vit cette situation, soit les MRC des Moulins (7,6 %) et de L'Assomption (6,9 %).

L'utilisation des nombres offre une vision différente de la défavorisation. Ainsi, la MRC de L'Assomption, malgré une faible proportion d'individus vivant dans des aires de diffusion avec des conditions matérielles plus défavorables (6,9 %), compte 8 495 personnes dans ces conditions.

Population des MRC de Lanaudière dont les conditions sont plus défavorables (Q5) selon la dimension, territoire de référence de Lanaudière, 2021 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

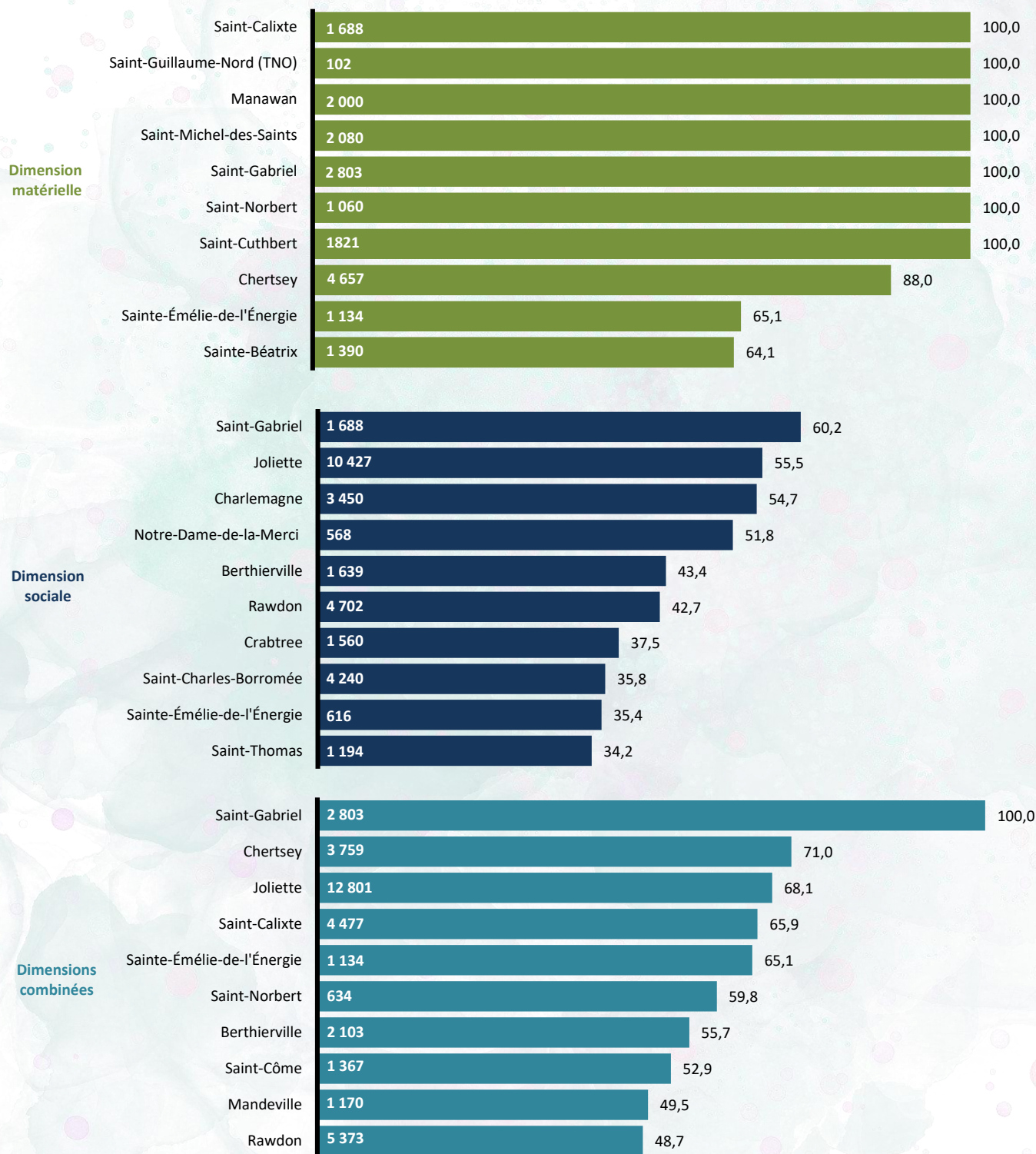
Les municipalités

La section précédente identifie les MRC lanaudoises dont les conditions matérielles ou sociales sont plus défavorables ou, le cas échéant, plus favorables. Le même exercice peut être fait avec les 59 municipalités lanaudoises, dont la Communauté Atikamekw de Manawan⁸. Parmi ces municipalités, 16 comptent au moins 50 % de leur population vivant dans des environnements dont les conditions matérielles sont plus défavorables (5^e quintile). Pour sept d'entre elles, c'est même 100 % de leur population qui vit dans cette situation. C'est le cas de Manawan, Saint-Calixte, Saint-Cuthbert, Saint-Gabriel, Saint-Guillaume-Nord (TNO), Saint-Michel-des-Saints et Saint-Norbert. Treize municipalités regroupent des personnes vivant dans des milieux avec des conditions matérielles plus favorables (1^{er} quintile). C'est le cas, entre autres, pour celles de Saint-Alexis (47 %), Mascouche (42 %), Notre-Dame-des-Prairies (41 %) et Repentigny (36 %). La majorité des municipalités lanaudoises (46 sur 59) n'ont donc aucune aire de diffusion avec des conditions matérielles plus favorables.

Quatre municipalités, soit Saint-Gabriel (60 %), Joliette (56 %), Charlemagne (55 %) et Notre-Dame-de-la-Merci (52 %) ont plus de 50 % de leur population qui résident dans des aires de diffusion dont les conditions sociales sont plus défavorables. Ce sont 30 municipalités qui comptent des résidents dont l'entourage profite de conditions plus favorables. La combinaison des dimensions matérielle et sociale de l'indice de défavorisation permet d'identifier huit municipalités lanaudoises dont au moins la moitié de la population vit dans des zones dont les conditions sont plus défavorables. Il s'agit de Saint-Gabriel (100 %), Chertsey (71 %), Joliette (68 %), Saint-Calixte (66 %), Sainte-Émélie-de-l'Énergie (65 %), Saint-Norbert (60 %), Berthierville (56 %) et Saint-Côme (53 %).

⁸ Les lectrices et les lecteurs sont invités à consulter les tableaux situés aux pages 12, 14 et 16 pour prendre connaissance de la répartition de la population des municipalités selon la dimension et le quintile de défavorisation.

Population de certaines municipalités de Lanaudière dont les conditions sont plus défavorables (Q5) selon la dimension, territoire de référence de Lanaudière, 2021 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Comparer l'indice de défavorisation dans le temps?

Les documents méthodologiques de l'INSPQ n'interdisent pas la comparaison des résultats obtenus avec les versions 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Il semblerait que les modifications apportées à certains indicateurs entre les recensements et l'ajout d'une nouvelle source de données, l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) 2011, n'affectent pas significativement la comparabilité de l'indice de défavorisation dans le temps. Cela pourrait toutefois être moins certain lorsque les territoires de référence sont plus petits. L'amplitude des variations temporelles peut être grande lorsqu'un nombre plus restreint d'aires de diffusion est considéré.

Dans Lanaudière, la population s'est accrue de plus de 37 800 personnes entre 2016 et 2021, soit une augmentation de 7,6 %. Le nombre d'aires de diffusion est de 810. De ce nombre, 765 aires de diffusion ont été retenues pour la création de l'indice de défavorisation. Le nombre d'aires de diffusion employé peut changer dans le temps. Ces modifications peuvent rendre difficile l'interprétation des variations temporelles de l'indice de défavorisation. **Pour ces raisons, le Service de surveillance, recherche et évaluation recommande de ne pas comparer dans le temps les résultats de l'indice de défavorisation pour Lanaudière et ses six MRC.**

CONCLUSION

L'indice de défavorisation n'est pas parfait. Il est moins précis en milieu rural qu'en milieu urbain en raison, entre autres, de la moins grande homogénéité des populations des aires de diffusion. Son imprécision est plus grande pour les territoires locaux (régions sociosanitaires, MRC, etc.) que pour l'ensemble du Québec. Il ne tient pas compte de certains facteurs socioéconomiques tels que la proportion d'immigrants, d'autochtones, d'étudiants, d'aînés, etc. Ces facteurs font en sorte que certaines aires de diffusion pourraient être classées inadéquatement (Hamel et Gamache, 2015). C'est pourquoi il est toujours suggéré de combiner les valeurs de l'indice de défavorisation avec les connaissances du milieu acquises, notamment par les intervenant(e)s. Malgré ces limites, l'indice de défavorisation de 2021 demeure suffisamment représentatif de la réalité. L'indice de défavorisation contribue à repérer les populations les plus vulnérables et à identifier les milieux de vie lanauchois où elles se concentrent. Il constitue une mesure appropriée pour la surveillance des inégalités sociales de santé (ISS). Jumelé à des données d'enquêtes sur la santé, des banques de données démographiques (naissances, décès) ou des fichiers administratifs (morbidity hospitalière, utilisation de services), cet outil permet d'obtenir un portrait le plus complet possible des ISS. Cela devrait contribuer à mieux saisir la dynamique de la défavorisation et à exposer les raisons du maintien ou de la persistance des écarts sociaux de santé qui y sont associés (INSPQ, 2013).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AZEVEDO DA SILVA, Marine, Philippe GAMACHE, Denis HAMEL, Jérémie SYLVAIN-MORNEAU. *Guide d'utilisation du programme d'assignation de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec 2021*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, septembre 2023, 11 p.

GUILLEMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016, 32 p.

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Indice de défavorisation de 2011*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015, 71 p. (présentation faite le 19 octobre 2015)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec. Rapport de recherche*, Québec, INSPQ, Vice-présidence aux affaires scientifiques, 2013, 83 p.

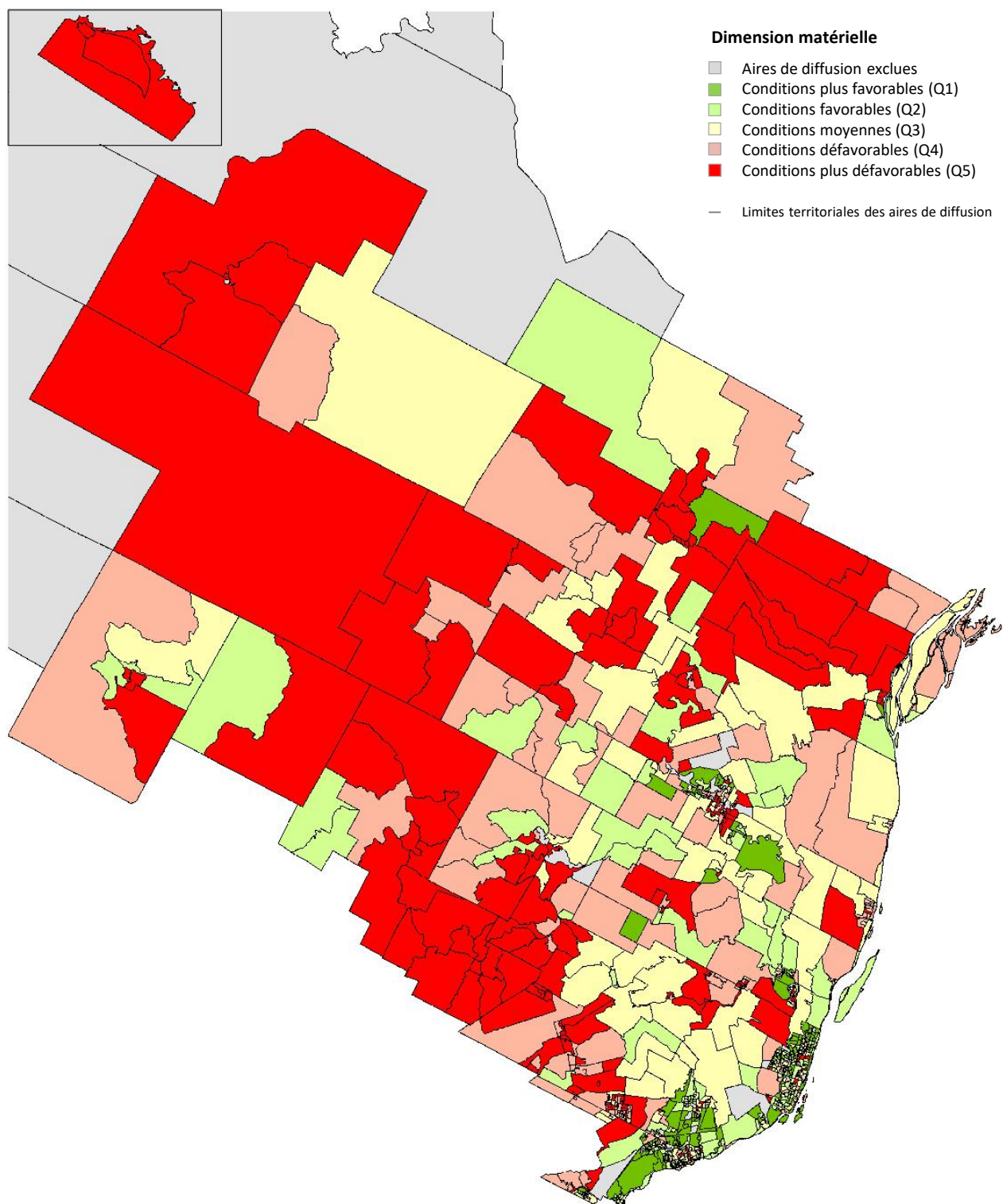
PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, Maladies chroniques au Canada*, volume 21, numéro 3, 2000, p. 113-122.

PAYETTE, Josée, et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2016. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2018, 20 p.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2021 DIMENSION MATÉRIELLE

Conditions par rapport au territoire de référence : Lanaudière

RÉGION DE LANAUDIÈRE



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Répartition de la population selon la dimension matérielle, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2021 (N et %)

Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables

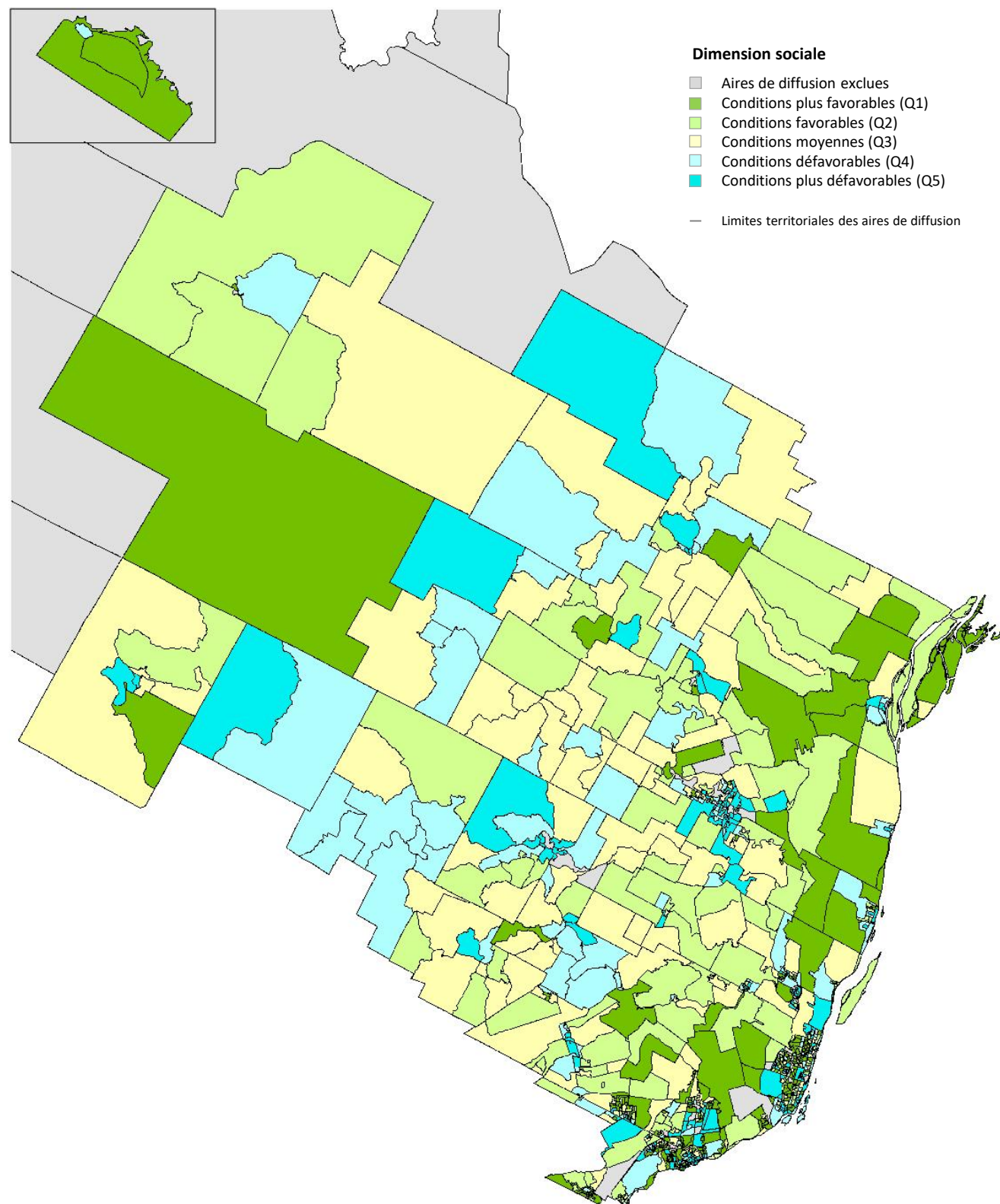
Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
Lavaltrie	0	0,0	0	0,0	5 469	37,9	7 468	51,8	1 488	10,3	14 425	17
Lanoraie	0	0,0	0	0,0	3 198	62,3	1 936	37,7	0	0,0	5 134	7
Sainte-Élisabeth	0	0,0	0	0,0	881	63,4	509	36,6	0	0,0	1 390	3
Berthierville	745	19,7	0	0,0	1 473	39,0	0	0,0	1 558	41,3	3 776	6
Sainte-Geneviève-de-Berthier	0	0,0	797	35,4	513	22,8	0	0,0	943	41,9	2 253	4
Saint-Ignace-de-Loyola	0	0,0	754	36,8	696	34,0	598	29,2	0	0,0	2 048	3
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	0	0,0	684	100,0	0	0,0	0	0,0	684	1
Saint-Barthélemy	0	0,0	0	0,0	0	0,0	960	46,0	1 127	54,0	2 087	4
Saint-Cuthbert	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 821	100,0	1 821	3
Saint-Norbert	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 060	100,0	1 060	2
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	254	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	254	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 803	100,0	2 803	5
Saint-Gabriel-de-Brandon	596	22,2	0	0,0	644	24,0	0	0,0	1 444	53,8	2 684	5
Saint-Didace	0	0,0	0	0,0	0	0,0	688	100,0	0	0,0	688	1
Mandeville	0	0,0	631	26,7	562	23,8	0	0,0	1 170	49,5	2 363	4
Charlemagne	0	0,0	3 300	52,4	809	12,8	1 628	25,8	565	9,0	6 302	10
Repentigny	29 998	36,3	23 614	28,6	16 800	20,3	8 702	10,5	3 455	4,2	82 569	152
Saint-Sulpice	0	0,0	1 895	56,4	429	12,8	1 036	30,8	0	0,0	3 360	7
L'Assomption	6 078	27,3	5 533	24,8	5 765	25,9	3 176	14,2	1 742	7,8	22 294	30
L'Épiphanie	0	0,0	1 267	14,3	379	4,3	4 504	50,7	2 733	30,8	8 883	14
Saint-Paul	1 599	24,4	1 372	20,9	3 186	48,5	409	6,2	0	0,0	6 566	8
Crabtree	605	14,6	0	0,0	2 969	71,5	0	0,0	581	14,0	4 155	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	286	100,0	0	0,0	286	1
Joliette	1 130	6,0	1 770	9,4	4 096	21,8	1 890	10,1	9 914	52,7	18 800	28
Saint-Thomas	0	0,0	1 824	52,2	999	28,6	673	19,3	0	0,0	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	3 872	40,9	404	4,3	3 279	34,6	1 429	15,1	487	5,1	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	2 701	22,8	2 006	17,0	2 270	19,2	3 409	28,8	1 445	12,2	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	393	9,6	1 420	34,7	1 827	44,7	450	11,0	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	1 049	42,1	868	34,8	576	23,1	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	1 237	38,1	935	28,8	647	19,9	431	13,3	3 250	4
Saint-Félix-de-Valois	0	0,0	484	7,7	931	14,7	1 047	16,6	3 860	61,1	6 322	10
Saint-Jean-de-Matha	0	0,0	0	0,0	2 040	42,2	0	0,0	2 798	57,8	4 838	7
Sainte-Béatrix	0	0,0	0	0,0	0	0,0	780	35,9	1 390	64,1	2 170	3
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	715	21,4	0	0,0	2 624	78,6	0	0,0	3 339	5
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	498	27,7	614	34,2	683	38,1	0	0,0	1 795	3
Rawdon	0	0,0	1 864	16,9	1 416	12,8	3 017	27,4	4 725	42,9	11 022	16
Chertsey	0	0,0	0	0,0	0	0,0	638	12,0	4 657	88,0	5 295	8
Entrelacs	0	0,0	1 054	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 054	2
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	568	51,8	0	0,0	0	0,0	529	48,2	1 097	2
Saint-Donat	0	0,0	1 371	30,1	546	12,0	861	18,9	1 783	39,1	4 561	7
Saint-Côme	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 216	47,1	1 367	52,9	2 583	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	0	0,0	607	34,9	1 134	65,1	1 741	3
Saint-Damien	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 750	73,1	643	26,9	2 393	4
Saint-Zénon	0	0,0	0	0,0	644	48,9	673	51,1	0	0,0	1 317	2
Saint-Michel-des-Saints	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 080	100,0	2 080	4
Manawan	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 000	100,0	2 000	3
Saint-Guillaume-Nord (TNO)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	102	100,0	102	1
Sainte-Marie-Salomé	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 221	100,0	0	0,0	1 221	2
Saint-Jacques	0	0,0	1 113	25,9	0	0,0	1 334	31,0	1 855	43,1	4 302	7
Saint-Alexis	647	47,2	0	0,0	0	0,0	723	52,8	0	0,0	1 370	2
Saint-Esprit	0	0,0	532	26,5	1 479	73,5	0	0,0	0	0,0	2 011	4
Saint-Roch-de-l'Achigan	0	0,0	464	8,5	2 644	48,5	477	8,7	1 868	34,3	5 453	8
Saint-Roch-Ouest	0	0,0	0	0,0	262	100,0	0	0,0	0	0,0	262	1
Saint-Lin-Laurentides	0	0,0	0	0,0	0	0,0	13 093	54,5	10 937	45,5	24 030	24
Saint-Calixte	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6 792	100,0	6 792	10
Sainte-Julienne	0	0,0	699	7,2	577	5,9	3 791	39,0	4 656	47,9	9 723	13
Saint-Liguori	0	0,0	1 614	78,1	0	0,0	452	21,9	0	0,0	2 066	4
Terrebonne	31 792	27,8	30 681	26,9	21 371	18,7	19 310	16,9	11 060	9,7	114 214	182
Mascouche	19 824	42,3	11 311	24,2	9 419	20,1	5 018	10,7	1 240	2,6	46 812	55
Lanaudière	99 980	19,9	101 046	20,1	100 855	20,0	100 581	20,0	100 819	20,0	503 281	765

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2021 DIMENSION SOCIALE

Conditions par rapport au territoire de référence : Lanaudière

RÉGION DE LANAUDIÈRE



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Répartition de la population selon la dimension sociale, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence Lanaudière, 2021 (N et %)

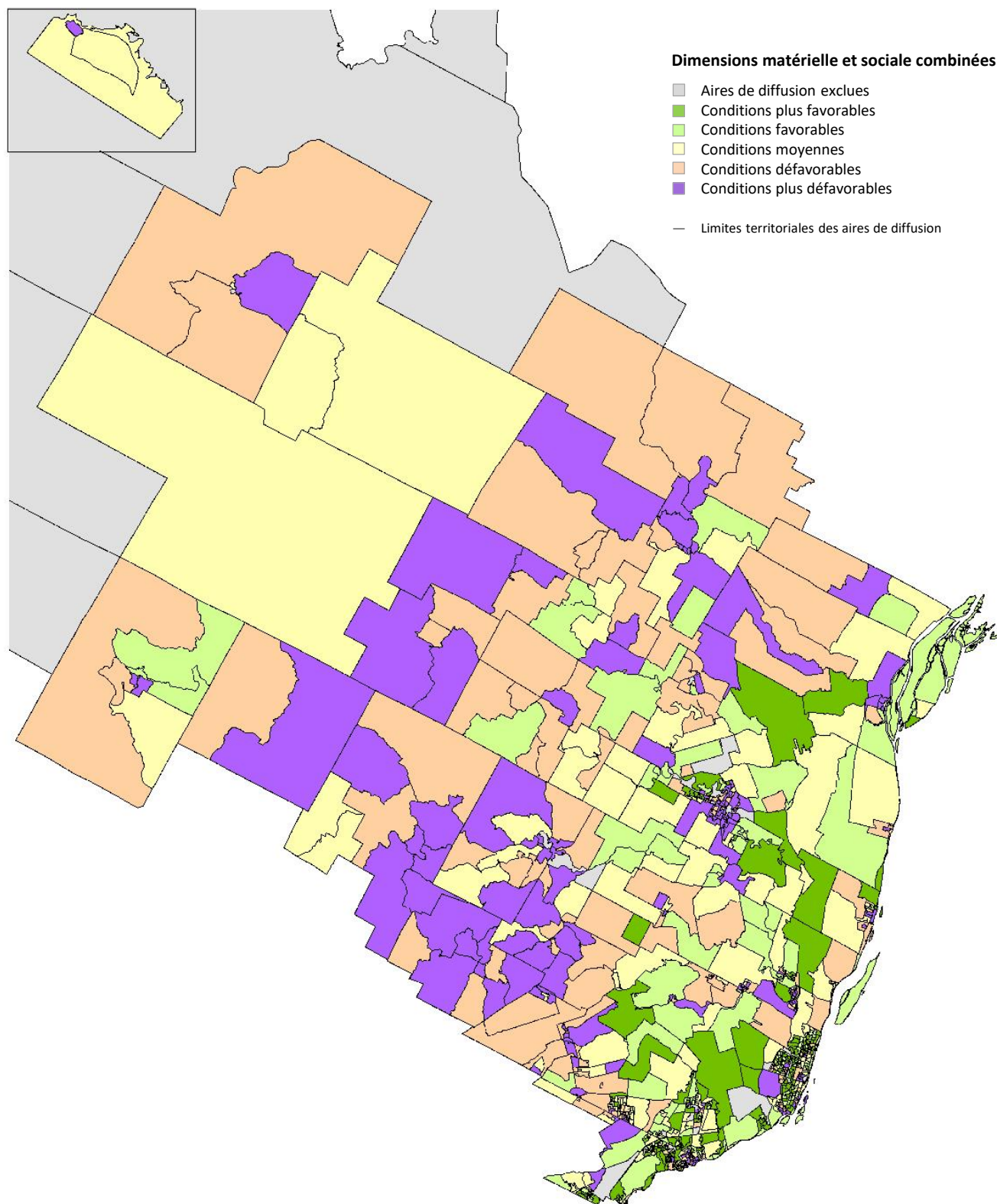
Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables												
Dimension sociale	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	N
Lavaltrie	3 287	22,8	3 334	23,1	547	3,8	5 309	36,8	1 948	13,5	14 425	17
Lanoraie	1 551	30,2	0	0,0	711	13,8	2 144	41,8	728	14,2	5 134	7
Sainte-Élisabeth	512	36,8	878	63,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 390	3
Berthierville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 137	56,6	1 639	43,4	3 776	6
Sainte-Geneviève-de-Berthier	987	43,8	797	35,4	469	20,8	0	0,0	0	0,0	2 253	4
Saint-Ignace-de-Loyola	1 352	66,0	0	0,0	696	34,0	0	0,0	0	0,0	2 048	3
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	684	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	684	1
Saint-Barthélemy	488	23,4	1 079	51,7	520	24,9	0	0,0	0	0,0	2 087	4
Saint-Cuthbert	604	33,2	1 217	66,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 821	3
Saint-Norbert	0	0,0	426	40,2	634	59,8	0	0,0	0	0,0	1 060	2
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	0	0,0	254	100,0	0	0,0	0	0,0	254	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 115	39,8	1 688	60,2	2 803	5
Saint-Gabriel-de-Brandon	353	13,2	702	26,2	1 033	38,5	596	22,2	0	0,0	2 684	5
Saint-Didace	0	0,0	0	0,0	688	100,0	0	0,0	0	0,0	688	1
Mandeville	0	0,0	0	0,0	1 170	49,5	562	23,8	631	26,7	2 363	4
Charlemagne	1 052	16,7	0	0,0	730	11,6	1 070	17,0	3 450	54,7	6 302	10
Repentigny	28 103	34,0	15 624	18,9	8 741	10,6	12 529	15,2	17 572	21,3	82 569	152
Saint-Sulpice	357	10,6	867	25,8	389	11,6	1 174	34,9	573	17,1	3 360	7
L'Assomption	3 824	17,2	4 767	21,4	3 199	14,3	6 221	27,9	4 283	19,2	22 294	30
L'Épiphanie	420	4,7	2 609	29,4	1 320	14,9	3 120	35,1	1 414	15,9	8 883	14
Saint-Paul	595	9,1	409	6,2	4 776	72,7	0	0,0	786	12,0	6 566	8
Crabtree	0	0,0	933	22,5	1 057	25,4	605	14,6	1 560	37,5	4 155	6
Saint-Pierre	0	0,0	286	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	286	1
Joliette	0	0,0	2 573	13,7	630	3,4	5 170	27,5	10 427	55,5	18 800	28
Saint-Thomas	503	14,4	1 799	51,5	0	0,0	0	0,0	1 194	34,2	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	404	4,3	0	0,0	4 435	46,8	1 553	16,4	3 079	32,5	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	563	4,8	2 130	18,0	1 801	15,2	3 097	26,2	4 240	35,8	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	0	0,0	1 621	39,6	1 975	48,3	494	12,1	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	868	34,8	576	23,1	1 049	42,1	0	0,0	0	0,0	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	935	28,8	1 078	33,2	1 237	38,1	0	0,0	3 250	4
Saint-Félix-de-Valois	630	10,0	3 542	56,0	765	12,1	388	6,1	997	15,8	6 322	10
Saint-Jean-de-Matha	922	19,1	2 079	43,0	1 066	22,0	0	0,0	771	15,9	4 838	7
Sainte-Béatrix	0	0,0	750	34,6	1 420	65,4	0	0,0	0	0,0	2 170	3
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	0	0,0	2 800	83,9	539	16,1	0	0,0	3 339	5
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	0	0,0	1 297	72,3	498	27,7	0	0,0	1 795	3
Rawdon	0	0,0	1 718	15,6	1 924	17,5	2 678	24,3	4 702	42,7	11 022	16
Chertsey	0	0,0	898	17,0	1 302	24,6	3 095	58,5	0	0,0	5 295	8
Entrelacs	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 054	100,0	0	0,0	1 054	2
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	0	0,0	0	0,0	529	48,2	568	51,8	1 097	2
Saint-Donat	662	14,5	546	12,0	2 344	51,4	0	0,0	1 009	22,1	4 561	7
Saint-Côme	0	0,0	0	0,0	823	31,9	1 760	68,1	0	0,0	2 583	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	607	34,9	518	29,8	616	35,4	1 741	3
Saint-Damien	0	0,0	0	0,0	1 135	47,4	1 258	52,6	0	0,0	2 393	4
Saint-Zénon	0	0,0	673	51,1	644	48,9	0	0,0	0	0,0	1 317	2
Saint-Michel-des-Saints	349	16,8	1 263	60,7	0	0,0	468	22,5	0	0,0	2 080	4
Manawan	1 590	79,5	0	0,0	0	0,0	410	20,5	0	0,0	2 000	3
Saint-Guillaume-Nord (TNO)	102	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	102	1
Sainte-Marie-Salomé	0	0,0	542	44,4	679	55,6	0	0,0	0	0,0	1 221	2
Saint-Jacques	0	0,0	2 267	52,7	517	12,0	888	20,6	630	14,6	4 302	7
Saint-Alexis	0	0,0	0	0,0	1 370	100,0	0	0,0	0	0,0	1 370	2
Saint-Esprit	0	0,0	0	0,0	389	19,3	1 622	80,7	0	0,0	2 011	4
Saint-Roch-de-l'Achigan	326	6,0	3 271	60,0	1 055	19,3	801	14,7	0	0,0	5 453	8
Saint-Roch-Ouest	262	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	262	1
Saint-Lin-Laurentides	552	2,3	8 208	34,2	5 525	23,0	4 427	18,4	5 318	22,1	24 030	24
Saint-Calixte	0	0,0	2 315	34,1	3 207	47,2	576	8,5	694	10,2	6 792	10
Sainte-Julienne	658	6,8	2 278	23,4	2 887	29,7	2 801	28,8	1 099	11,3	9 723	13
Saint-Liguori	0	0,0	452	21,9	1 614	78,1	0	0,0	0	0,0	2 066	4
Terrebonne	37 597	32,9	17 892	15,7	20 720	18,1	19 840	17,4	18 165	15,9	114 214	182
Mascouche	10 788	23,0	7 845	16,8	8 661	18,5	8 122	17,4	11 396	24,3	46 812	55
Lanaudière	100 261	19,9	100 785	20,0	100 653	20,0	100 405	20,0	101 177	20,1	503 281	765

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2021 DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES

Conditions par rapport au territoire de référence : Lanaudière

RÉGION DE LANAUDIÈRE



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Répartition de la population selon la municipalité et le gradient de la défavorisation matérielle et sociale, territoire de référence Lanaudière, 2021 (N et %)

Dimensions matérielle et sociale combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Lavaltrie	1 660	11,5	1 023	7,1	3 938	27,3	4 972	34,5	2 832	19,6	14 425	17
Lanoraie	618	12,0	933	18,2	711	13,8	2 144	41,8	728	14,2	5 134	7
Sainte-Élisabeth	512	36,8	369	26,5	509	36,6	0	0,0	0	0,0	1 390	3
Berthierville	0	0,0	745	19,7	0	0,0	928	24,6	2 103	55,7	3 776	6
Sainte-Genève-de-Berthier	513	22,8	797	35,4	474	21,0	0	0,0	469	20,8	2 253	4
Saint-Ignace-de-Loyola	754	36,8	598	29,2	696	34,0	0	0,0	0	0,0	2 048	3
La Visitation-de-l'Île-Dupas	0	0,0	684	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	684	1
Saint-Barthélemy	0	0,0	488	23,4	472	22,6	607	29,1	520	24,9	2 087	4
Saint-Cuthbert	0	0,0	0	0,0	604	33,2	1 217	66,8	0	0,0	1 821	3
Saint-Norbert	0	0,0	0	0,0	0	0,0	426	40,2	634	59,8	1 060	2
Saint-Cléophas-de-Brandon	0	0,0	254	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	254	1
Saint-Gabriel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 803	100,0	2 803	5
Saint-Gabriel-de-Brandon	0	0,0	596	22,2	997	37,1	702	26,2	389	14,5	2 684	5
Saint-Didace	0	0,0	0	0,0	0	0,0	688	100,0	0	0,0	688	1
Mandeville	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 193	50,5	1 170	49,5	2 363	4
Charlemagne	0	0,0	924	14,7	1 928	30,6	1 793	28,5	1 657	26,3	6 302	10
Repentigny	31 976	38,7	20 665	25,0	14 325	17,3	7 775	9,4	7 828	9,5	82 569	152
Saint-Sulpice	0	0,0	934	27,8	1 035	30,8	1 391	41,4	0	0,0	3 360	7
L'Assomption	3 118	14,0	10 506	47,1	2 227	10,0	3 214	14,4	3 229	14,5	22 294	30
L'Épiphanie	0	0,0	947	10,7	2 781	31,3	2 842	32,0	2 313	26,0	8 883	14
Saint-Paul	1 599	24,4	1 372	20,9	2 809	42,8	0	0,0	786	12,0	6 566	8
Crabtree	0	0,0	1 538	37,0	1 057	25,4	0	0,0	1 560	37,5	4 155	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	286	100,0	0	0,0	0	0,0	286	1
Joliette	0	0,0	4 333	23,0	0	0,0	1 666	8,9	12 801	68,1	18 800	28
Saint-Thomas	503	14,4	1 126	32,2	673	19,3	1 194	34,2	0	0,0	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	2 018	21,3	1 553	16,4	1 610	17,0	1 429	15,1	2 861	30,2	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	2 743	23,2	1 758	14,9	1 283	10,8	1 807	15,3	4 240	35,8	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	393	9,6	2 097	51,3	1 600	39,1	0	0,0	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	868	34,8	1 049	42,1	576	23,1	0	0,0	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	935	28,8	1 237	38,1	647	19,9	431	13,3	3 250	4
Saint-Félix-de-Valois	0	0,0	1 173	18,6	0	0,0	4 288	67,8	861	13,6	6 322	10
Saint-Jean-de-Matha	0	0,0	1 455	30,1	1 507	31,1	624	12,9	1 252	25,9	4 838	7
Sainte-Béatrix	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 530	70,5	640	29,5	2 170	3
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0,0	715	21,4	0	0,0	2 624	78,6	0	0,0	3 339	5
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0,0	0	0,0	1 112	61,9	683	38,1	0	0,0	1 795	3
Rawdon	0	0,0	0	0,0	2 359	21,4	3 290	29,8	5 373	48,7	11 022	16
Chertsey	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 536	29,0	3 759	71,0	5 295	8
Entrelacs	0	0,0	0	0,0	1 054	100,0	0	0,0	0	0,0	1 054	2
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0,0	0	0,0	0	0,0	568	51,8	529	48,2	1 097	2
Saint-Donat	0	0,0	1 345	29,5	662	14,5	1 433	31,4	1 121	24,6	4 561	7
Saint-Côme	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 216	47,1	1 367	52,9	2 583	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0,0	0	0,0	0	0,0	607	34,9	1 134	65,1	1 741	3
Saint-Damien	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1 750	73,1	643	26,9	2 393	4
Saint-Zénon	0	0,0	0	0,0	1 317	100,0	0	0,0	0	0,0	1 317	2
Saint-Michel-des-Saints	0	0,0	0	0,0	349	16,8	1 263	60,7	468	22,5	2 080	4
Manawan	0	0,0	0	0,0	1 590	79,5	0	0,0	410	20,5	2 000	3
Saint-Guillaume-Nord (TNO)	0	0,0	0	0,0	102	100,0	0	0,0	0	0,0	102	1
Sainte-Marie-Salomé	0	0,0	0	0,0	542	44,4	679	55,6	0	0,0	1 221	2
Saint-Jacques	0	0,0	483	11,2	1 334	31,0	1 080	25,1	1 405	32,7	4 302	7
Saint-Alexis	647	47,2	0	0,0	0	0,0	723	52,8	0	0,0	1 370	2
Saint-Esprit	0	0,0	0	0,0	921	45,8	1 090	54,2	0	0,0	2 011	4
Saint-Roch-de-l'Achigan	326	6,0	2 782	51,0	0	0,0	966	17,7	1 379	25,3	5 453	8
Saint-Roch-Ouest	262	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	262	1
Saint-Lin-Laurentides	0	0,0	0	0,0	5 550	23,1	8 702	36,2	9 778	40,7	24 030	24
Saint-Calixte	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 315	34,1	4 477	65,9	6 792	10
Sainte-Julienne	0	0,0	0	0,0	2 936	30,2	2 789	28,7	3 998	41,1	9 723	13
Saint-Liguori	0	0,0	1 614	78,1	452	21,9	0	0,0	0	0,0	2 066	4
Terrebonne	36 278	31,8	29 769	26,1	20 412	17,9	16 642	14,6	11 113	9,7	114 214	182
Mascouche	10 259	21,9	17 976	38,4	12 666	27,1	4 003	8,6	1 908	4,1	46 812	55
Lanaudière	94 179	18,7	113 355	22,5	97 166	19,3	97 612	19,4	100 969	20,1	503 281	765

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

